

Le conseil veut protéger les haies

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegoue s'est réuni sous la présidence du maire, Frédéric Nourigeon, et s'est notamment penché sur la question des haies communales.

Il s'agit d'une question récurrente qui revient depuis quelques années localement. À la suite d'un réaménagement foncier entre Prahecq et Saint-Martin-de-Bernegoue, la commune était devenue propriétaire de haies, en bordure de chemins. Par ailleurs, un autre réaménagement foncier avait été envisagé dans la plaine de Fors-Saint-Martin, avec des plantations de haies. Dans le passé, plusieurs plantations d'arbres avaient été effectuées, notamment pour des réserves cynégétiques. La nouvelle municipalité a repris ce dossier la-



Un plan de protection des haies communales a été élaboré en concertation.

Il a tenté et organisé des réunions de concertation avec les exploitants agricoles et des représentants d'associations communales, Terre de solidarité, Arbres, Acca, et un plan de protection et de développement des haies communales a

été adopté, accompagné d'un document opérationnel. Une réunion au printemps a permis d'apporter des correctifs.

Deux outils seront mis en place. Un comité de suivi sera piloté par la commission cadre de vie environnement, sous la responsabilité de Pascal Clerjeau, adjoint au maire, avec des élus, des exploitants, des représentations d'associations locales ou invitées, telles que Prom'haies. Il se réunira deux fois par an.

Une feuille de route évolutive permettra d'enrichir le diagnostic, avec un recensement précis des haies, et le repérage d'arbres d'avenir et de haies à planter pour un maillage cohérent, mais aussi la recherche de solutions pour une valorisation des coupes plutôt qu'un brûlage.